



Perte d'autonomie : grands enjeux, petites avancées



Un goût d'inachevé. La loi sur la perte d'autonomie qui sera débattue la semaine prochaine au Sénat ne va pas changer le quotidien des 1,3 million de personnes dépendantes et de leurs familles. Certes, le texte comporte des avancées, mais elles restent bien timides et ne seront appliquées qu'à partir du 1er janvier 2016.

« *Le gouvernement a dû reporter leur mise en œuvre et, à force de réchauffer des mesures déjà annoncées, elles perdent leur saveur* », regrette, un brin amère, Michèle Delaunay, l'ancienne ministre déléguée aux personnes âgées qui avait élaboré la loi.

Surtout, cette réforme de la dépendance promise par le candidat Hollande était censée se faire en plusieurs étapes. Au premier volet, centré sur la prévention et le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, devait suivre un chapitre consacré à la question cruciale du coût des maisons de retraite pour les Français.

Las, le deuxième étage de cette fusée s'est abîmé dans les déficits de l'Etat. « *Tant que les comptes publics ne seront pas redressés, il est illusoire de penser que nous pouvons mener cette réforme* », martèle Laurence Rossignol, secrétaire d'Etat à la famille et aux personnes âgées, qui a remplacé Mme Delaunay en avril 2014.

Un coût difficilement supportable pour les familles

Il est vrai que les dépenses publiques pour la prise en charge de la perte d'autonomie atteignent déjà 21,1 milliards d'euros chaque année, selon les derniers chiffres publiés par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). Les particuliers aussi sont mis à contribution, à hauteur de 7,2 milliards.

Et, pour les familles, le coût reste difficilement supportable. Une fois déduites les aides, le montant restant à la charge de la personne ou de ses proches atteint 1 000 euros en moyenne, avec de grands écarts entre ceux qui restent à domicile et ceux placés en établissement, selon les calculs de l'association France Alzheimer.

Dès lors, ce nouveau report fait grincer des dents, d'autant que les besoins vont aller croissant, en raison du vieillissement de la population. En 2040, le nombre de personnes dépendantes aura franchi la barre des



[Visualiser l'article](#)

2 millions, soit 9 % des plus de 60 ans. « *Cela devient une habitude, lâche, désabusée, Marie-Odile Desana, présidente de l'association France Alzheimer. Nicolas Sarkozy n'avait eu de cesse de décaler cette réforme pour finalement l'enterrer, François Hollande fait de même.* »

Les Français qui espèrent encore que le gouvernement prendra ce problème à bras-le-corps en seront pour leurs frais. Près de 70% des personnes interrogées estiment que cette question du coût des établissements est un enjeu important, selon le baromètre Ocirp-France Info-*Le Monde*, publié le 10 mars, à l'occasion du septième débat sur la perte d'autonomie. Et les trois quarts plaident pour une réforme assurant un financement pérenne avant 2017.

Pourtant ce n'est pas faute de s'être penché sur le sujet. « *Entre 2010 et 2013, des experts ont rédigé 17 rapports et avancé pas moins de 365 propositions, notamment sur la question du financement et de l'articulation possible entre la solidarité nationale et les assurances complémentaires* », souligne Jean-Manuel Kupiec, directeur général adjoint de l'Ocirp.

Clés

83 %

C'est la part de particuliers pour qui le sujet de la perte d'autonomie est important, voire prioritaire, selon le baromètre Ocirp-France Info-*Le Monde*, publié le 10 mars 2015. Pour plus des trois quarts des personnes interrogées, une réforme assurant un financement pérenne de ce risque est nécessaire avant 2017.

1,3 million

C'est le nombre de personnes dépendantes. En 2040, 30 % de la population aura plus de 60 ans, contre 22 % aujourd'hui. A cette date, 2 millions de Français souffriront de perte d'autonomie, soit 9 % des plus de 60 ans, selon les estimations de l'Insee et de la Drees.

28,3 milliards d'euros

C'est le coût total de la prise en charge de la perte d'autonomie pour les pouvoirs publics (21,1 milliards) et les ménages (7,2 milliards) en 2011, selon « *Le compte de la dépendance* », publié en février 2014 par la Drees. Soit 1,41 % du PIB. La moyenne des pays de l'OCDE se situe à 1,6 %. Ces dépenses vont aller croissant : en 2060, le coût pour les seules finances publiques est estimé à 35 milliards d'euros.

4,3 millions

C'est le nombre de personnes aidant un proche dépendant. Une prise en charge intensive peut se solder par la nécessité de réduire son temps de travail – synonyme de baisse de revenus. Ce soutien peut aussi être source de surmenage, d'anxiété et se traduire par une dégradation de la santé physique ou mentale, détaille l'OCDE dans une étude intitulée « *Besoin d'aide ? La prestation de services et le financement de la dépendance* ».

« *Le vieillissement fait peur* »

Année après année, de nouvelles pistes ont émergé (taxe sur les successions, nouvelle journée de solidarité, cotisation obligatoire, hausse de la CSG, etc.) mais elles sont toutes restées à l'état d'hypothèses. Et, si les assurances peuvent, sur le papier, prendre le relais, il faudrait qu'elles soient moins complexes et surtout que leur couverture s'améliore. Le projet de loi prévoit bien une concertation entre pouvoirs publics et assureurs pour tenter de mettre au point des contrats plus protecteurs pour le consommateur, mais aucun calendrier n'est fixé.



[Visualiser l'article](#)

Si la réforme de la dépendance est devenue un serpent de mer, ce n'est pas seulement pour des raisons budgétaires. *« Il y a une vraie question sociétale derrière cette incapacité à réformer. La France souffre d'âgisme, le vieillissement fait peur. Pourtant, donner la possibilité à la population de mieux vieillir serait un formidable signe d'optimisme »*, avance Pascal Champvert, directeur de l'Association des directeurs au service des personnes âgées.

Michèle Delaunay le confirme : *« Les hommes politiques n'arrivent pas à "positiver" la vieillesse et donc à construire un discours qui leur permettrait de promouvoir une telle réforme. Trouver 1,5 milliard d'euros par an pour réduire de façon notable le reste à charge pour les familles n'était pas impossible. »*

Face à ces montants, le projet de loi ne prévoit « que » 645 millions d'euros (récoltés par la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie, une taxe de 0,3 % sur les pensions de retraite). Objectif : financer la nécessaire prévention de la perte d'autonomie et favoriser le maintien à domicile par de nouvelles aides pour mieux équiper les logements, par une revalorisation de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile...

« Les pouvoirs publics souhaitent que les particuliers restent davantage chez eux, car cela permet de réduire le coût pour la collectivité. Ce n'est pas propre à la France. Plusieurs pays très généreux, comme les Pays-Bas ou la Suède, qui consacrent respectivement 3,7 % et 3,6 % de leur produit intérieur brut au financement de la perte d'autonomie, adoptent la même stratégie », explique Caroline Berchet, analyste des politiques de santé à l'OCDE.

L'avantage, c'est que cette stratégie est en phase avec les Français, qui souhaitent vieillir chez eux le plus longtemps possible. Mais la portée des annonces est à relativiser. *« Certes, le montant de l'APA à domicile va augmenter, mais la hausse va se concentrer sur les personnes les plus dépendantes, celles-là mêmes qui ne peuvent plus rester chez elles... »*, déplore Mme Desana.

Rôle essentiel des aidants

Surtout, qui dit maintien à domicile dit rôle essentiel des aidants, ces 4,3 millions de personnes qui s'usent physiquement et mentalement à soutenir leur proche, parfois jusqu'à en tomber malades elles-mêmes. Le projet de loi reconnaît leur existence – une première – et leur accorde de nouveaux droits.

« Cette reconnaissance est essentielle. Mais attention à ne pas leur déléguer une charge trop importante. Ce ne sont pas des auxiliaires de vie. Ils doivent déjà gérer toute l'organisation, s'y retrouver dans les méandres des aides... c'est épuisant », souligne Blanche Le Bihan, enseignante-chercheuse à l'Ecole des hautes études de santé publique (EHESP). Et celle-ci d'avancer deux pistes : une meilleure coordination des services afin de faciliter les démarches administratives et une plus grande implication des entreprises, la moitié des aidants étant en activité.

Ces améliorations seraient plus faciles à obtenir si l'aidant était véritablement reconnu. *« Il faut lui accorder un statut qui soit identique à, ou du moins proche de, celui des aidants des personnes handicapées. Il gagnerait ainsi de nombreux droits liés à son contrat de travail, comme l'aménagement des horaires, des congés spécifiques, ou le maintien des droits à la retraite »*, avance M. Kupiec.

En attendant, les initiatives se multiplient pour permettre aux aidants de souffler un peu, comme cette expérience originale de village de vacances qui intègre une prise en charge médicale. *« La moitié d'entre eux ne partent pas en vacances, car ils ne peuvent, ou ne veulent pas laisser leur proche. Nous expérimentons donc des villages de répit, qui accueillent aidants et aidés sur un même lieu »*, explique Jacques Cécillon,

www.lemonde.fr
Pays : France
Dynamisme : 239



Page 4/4

[Visualiser l'article](#)

le directeur de l'association **Vacances répit familles** (VRF), qui pour développer ce concept doit maintenant lever quelques freins réglementaires et... financiers.

Lire aussi : « La solidarité nationale ne peut pas tout »